

REGLEMENT DU JEU « MILLIONNAIRE »

Le PMU-MALI en partenariat avec BET 223 organise à compter du (Jeudi 24 Septembre 2020) le jeu dénommé « Millionnaire »

Ce règlement s'applique aux émissions de tickets et aux codes du jeu « Millionnaire »

Article 1 : Définition du jeu

Le Millionnaire est un jeu de loterie instantanée : on joue et on sait tout de suite si on a gagné ou pas.
Pas besoin d'attendre un tirage ou un évènement particulier.

Article 2 : Conditions de participation

Seront autorisées à participer au jeu « Millionnaire » en tant que « Parieurs », toute personne âgée de plus de dix-huit (18) ans à l'exception des salariés du PMU-MALI et de BET 223.

Article 3 : Mode de fonctionnement

3.1 : Émissions de tickets et prix

Chaque jeu intitulé « Millionnaire » est composé d'un bloc de 900 000 tickets d'une valeur de 200 FCFA chacun. Ces tickets sont générés à la demande du joueur par un terminal relié à une plateforme informatisée. Le traitement des tickets est ainsi entièrement sécurisé, centralisé et informatisé.
Plusieurs jeux « Millionnaire » peuvent être lancés simultanément avec, chacun, son bloc et sa valeur faciale.

3.2 : Lots gagnants

Pour chaque bloc composé de 900 000 tickets d'une valeur de 200 FCFA, formant ainsi un total de 180 millions de FCFA, le tableau de lots gagnant est le suivant :

Rang	Nombre de lots gagnant	Montant du lot	Montant total du lot
1	1	20 000 000	20 000 000
2	1	1 000 000	1 000 000
3	10	500 000	5 000 000
4	80	50 000	4 000 000
5	2 000	4 000	8 000 000
6	3 000	2 000	6 000 000
7	30 000	600	18 000 000
8	110 000	300	33 000 000
9	150 000	200	30 000 000
	Total : 295 092		Total : 125 000 000

Article 4 : Information sur le ticket de jeu

4.1. Chaque ticket du jeu « Millionnaire » est composé d'une zone dénommée « VOS NUMEROS ». Cette zone est composée par une ligne horizontale ou verticale ou diagonale comportant 5 (cinq) numéros. Le joueur doit faire l'addition (ou la somme) de ces 5 (cinq) numéros. Le total trouvé est associé à un rang de gain s'il est gagnant.

4.2. Les numéros figurant dans la zone « Vos numéros » ne peuvent être que des numéros de la liste suivante : 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20 à l'exclusion de tout autre numéro.

4.3. Le lot à gagner est déterminé par le total de l'addition des 5 (cinq) numéros figurants sur le ticket de jeu :

Pour un ticket d'une valeur de 200 FCFA :

- Total de l'addition égal à 21 : gain égal à 200F
- Total de l'addition égal à 24 : gain égal à 300F
- Total de l'addition égal à 27 : gain égal à 600F
- Total de l'addition égal à 30 : gain égal à 2 000F
- Total de l'addition égal à 33 : gain égal à 4 000F
- Total de l'addition égal à 36 : gain égal à 50 000F
- Total de l'addition égal à 39 : gain égal à 500 000F
- Total de l'addition égal à 42 : gain égal à 1 000 000F
- Total de l'addition égal à 45 : gain égal à 20 000 000F

4.4. Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

4.5. Tout porteur d'un ticket dont les numéros ne pourraient être identifiés par suite d'une anomalie d'impression, ne peut prétendre au paiement d'un gain, mais seulement au remboursement ou à l'échange du ticket contre restitution.

4.6. Le déposant se réserve le droit de :

- faire évoluer le jeu,
- modifier le nombre de numéros figurant sur le ticket ; ce nombre de numéros peut être compris entre 2 et 20,
- modifier la valeur faciale du ticket, auquel cas, la grille des gains pourrait être ajustée en fonction, le principe du jeu restant le même,
- modifier le nombre de lignes horizontales et/ou verticales et/ou diagonales,
- modifier le bloc de jeu, le nombre de lots gagnants, le montant des lots, le nombre de rang de gain, le nom du jeu et le total des lots à gagner.

4.7. La durée de validité du ticket est fixée à Sept (7) jours à compter de la date de mise en paiement du gain. Passé ce délai, aucune réclamation concernant une erreur éventuelle dans la délivrance ou l'établissement du ticket n'est admise.

4.8. La remise de gains pour les porteurs de tickets gagnants de montant supérieur ou égal à un million de FCFA (1 000 000 FCFA) fera l'objet d'un enregistrement vidéo aux fins de communication pour BET 223.

4.9. Aucune annulation n'est possible après l'impression d'un ticket.

4.10. Lorsque les 5 numéros à additionner et/ou le code barre du ticket sont illisibles, le conseiller clientèle (revendeur) doit émettre un autre ticket pour le parieur et garder le ticket illisible comme justificatif.

Article 5 : Support de Jeu

5.1. Comment jouer :

A la demande du joueur, le terminal relié à une plateforme informatisée génère un ticket du jeu intitulé « Millionnaire ». Le périmètre du jeu prend en compte toutes autres formes d'accès à la plateforme. Sur Chaque ticket du jeu « Millionnaire », figure 5 numéros composant « Vos numéros » (Numéros dudit ticket). Le joueur doit faire l'addition (ou la somme) de ces 5 numéros figurant sur son ticket de jeu.

5.2. Comment gagner :

Le joueur gagne si le total qu'il a trouvé en faisant l'addition de ces 5 numéros figure dans le tableau des gains imprimé sur son ticket de jeu (**article 4.3**).

5.3. Sur chaque ticket de jeu figure :

- Le nom du jeu et sa charte graphique
- Une zone dénommée « **VOS NUMEROS** » composée de 5 numéros entre 1 et 20
- Une indication sommaire des règles du jeu
- La grille avec les numéros gagnants et les gains correspondants
- La valeur faciale du ticket
- Le code de l'agent qui a validé le jeu (pour une prise de pari par terminal)
- La date et l'heure de validation
- Le code barre du ticket (Identifiant unique de chaque ticket)

Disposition générale

5.4. Seules les personnes majeures (**+18 ans**) ont le droit de participer au jeu « Millionnaire ».

5.5. Les réclamations concernant le jeu et/ou le paiement des gains est à adresser à BET 223 SARL ayant son siège social à Bamako Hamdallaye ACI 2000 rue 331 BP : E3992 Tel : +223 75 09 70 70

5.6. Toute fraude ou tentative de fraude en vue de percevoir un gain fera l'objet de poursuite.

5.7. La participation au jeu « Millionnaire » implique l'adhésion au présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit de supprimer, suspendre ou modifier le présent règlement sans droit de compensation et sans obligation de donner un préavis, de telles modifications étant portées à l'attention du public par un acte additionnel au présent règlement.

5.8. Le présent dépôt s'attache à couvrir les droits sur la charte graphique du nom « Millionnaire » et les principes du jeu tels que définis précédemment.

5.9. Aucun pari à crédit n'est autorisé.

5.10. Tout ticket abimé, déchiré ou dont les références utiles à son identification ne sont pas lisibles ne peut donner lieu à un paiement du gain du au parieur.

5.11. Toute modification du règlement donnera lieu à une nouvelle publication du règlement

Article 6 : Consultation règlement

Le règlement est consultable en ligne sur les sites web www.pmu.ml / www.bet223.ml et pages des réseaux sociaux.